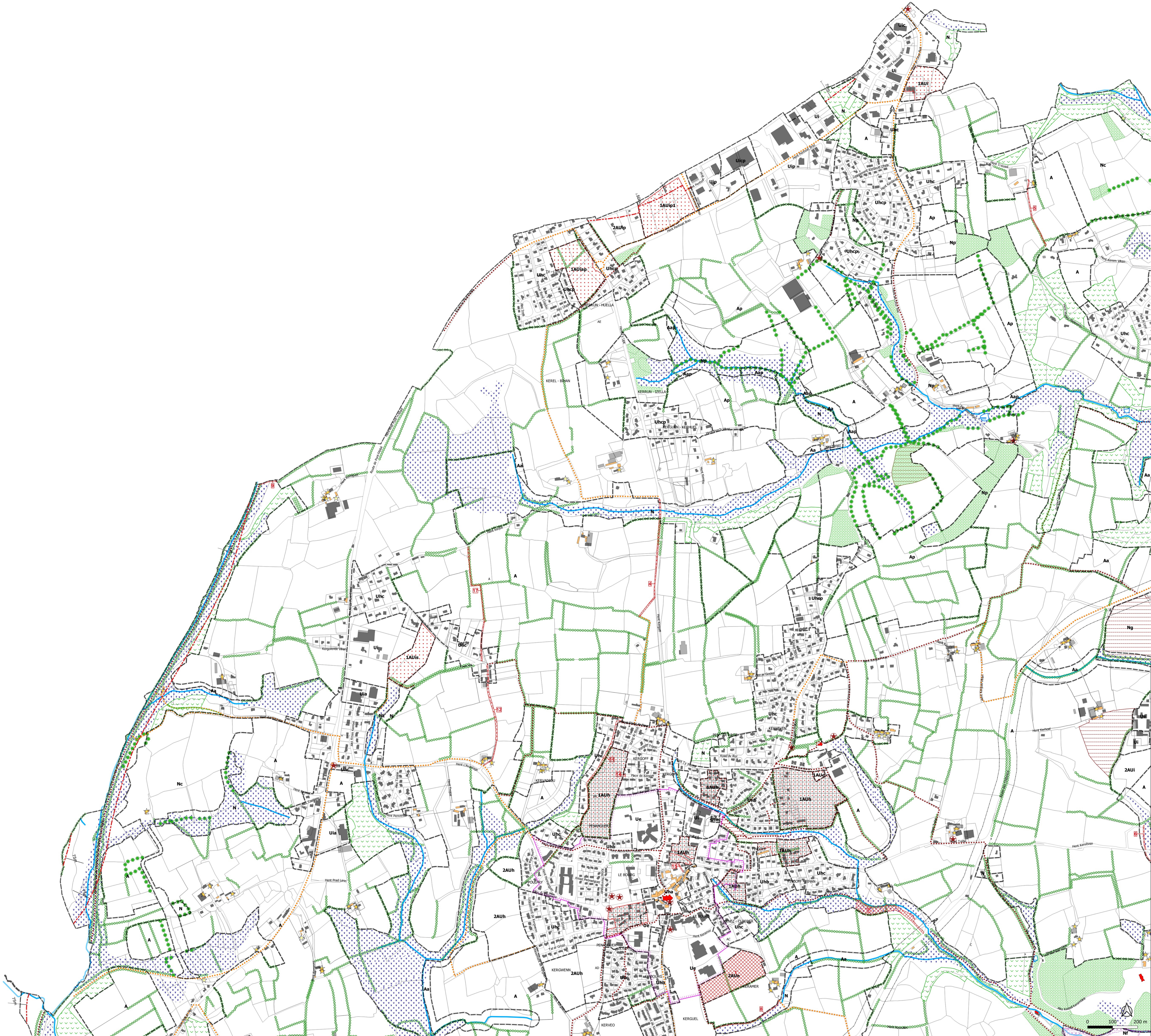




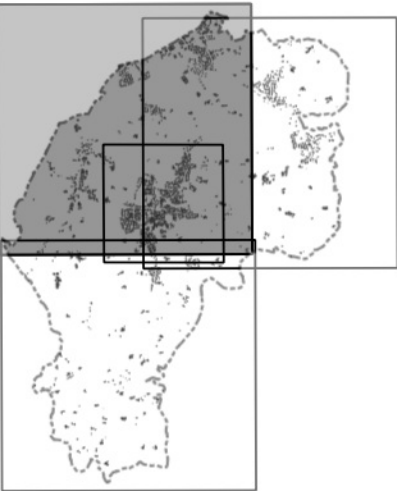
- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Secteur à programme de logements mixité sociale
- Périmètre de diversité commerciale
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
- Petit patrimoine
- Bâti intéressant
- Bâti remarquable
- Boisement significatif
- Risque d'inondation
- Risque de submersion marine
- Site naturel ou paysager à protéger
- Zone humide
- Espace boisé classé (haie, talus planté)
- Liaison douce à créer
- Liaison douce existante à conserver
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie ou aux limites séparatives) et conditions d'alignements (sur la voirie)
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie), routes classées à grande circulation / Loi Barnier
- Cours d'eau
- Talus ou haie à préserver

Commune de PLOMELIN (29)

PLAN LOCAL D'URBANISME
DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1
1/5 000e
PLAN DE ZONAGE
NORD-OUEST

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision	23.04.2015	05.11.2016	29.06.2017
Révision allégée	28.09.2022	16.02.2023	02.05.2024

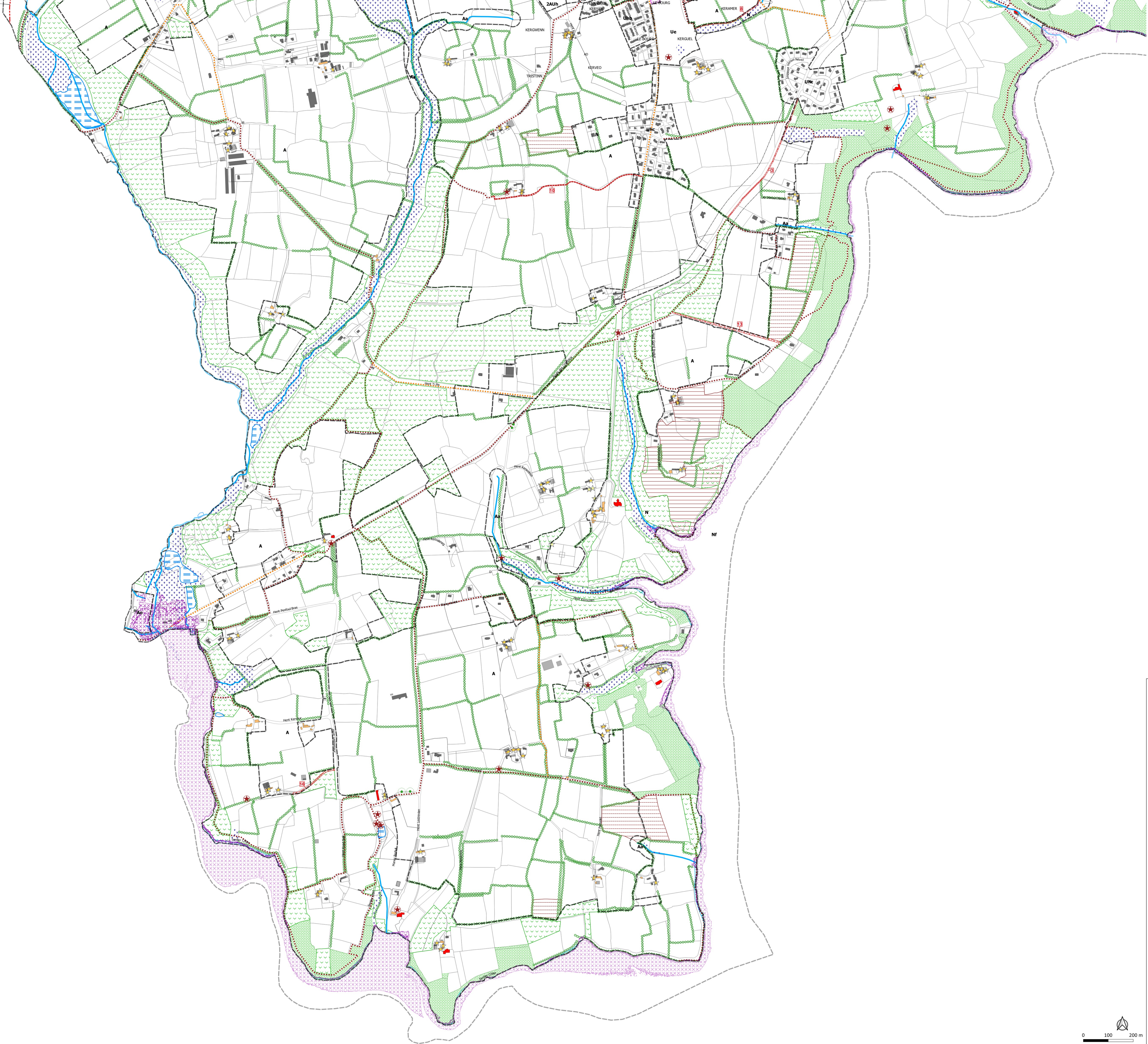




PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

PLAN DE ZONAGE NORD-EST



- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de diversité commerciale
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
- Arbre remarquable
- Petit patrimoine
- Bâti intéressant
- Bâti remarquable
- Boisement significatif
- Risque d'inondation
- Risque de submersion marine
- Site naturel ou paysager à protéger
- Zone humide
- Liaison douce à créer
- Liaison douce existante à conserver
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie ou aux limites séparatives) et conditions d'alignements (sur la voirie)
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie), routes classées à grande circulation / Loi Barnier
- Cours d'eau
- Talus ou haie à préserver

Commune de PLOMELIN (29)

PLAN LOCAL D'URBANISME
DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.3
1/5 000e
PLAN DE ZONAGE
SUD

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision	23.04.2015	05.11.2016	29.06.2017
Révision allégée	28.09.2022	16.02.2023	02.05.2024





Limite de zone

Emplacement réservé

Secteur à programme de logements mixité sociale

Périmètre de diversité commerciale

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site

Petit patrimoine

Bâti intéressant

Bâti remarquable

Boisement significatif

Zone humide

Liaison douce à créer

Liaison douce existante à conserver

Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie ou aux limites séparatives) et conditions d'alignements (sur la voirie)

Cours d'eau

Talus ou haie à préserver

Commune de PLOMELIN (29)

PLAN LOCAL D'URBANISME
DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.4
1/2 500e
PLAN DE ZONAGE
BOURG

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision	23.04.2015	05.11.2016	29.06.2017
Révision allégée	28.09.2022	16.02.2023	02.05.2024

